

## CONVENTION DE STAGE

### Année universitaire : 2020-2021

Cette convention définit les conditions de stage entre les soussignés :

<u>Partie 1 : Etablissement d'enseignement</u>	<u>Partie 2 : Organisme d'accueil</u>
<b>Nom :</b> Tunis Business School (TBS) <b>Représenté par :</b> Pr. Mohamed Naceur Azaiez <b>en Qualité de :</b> Directeur de TBS <b>Adresse :</b> PO. Box n°65, Bir El Kassaa, 2059 <b>Téléphone :</b> (+216) 79 409 409 <b>Fax :</b> (+216) 79 409 119	<b>Nom :</b> ..... <b>Raison sociale :</b> ..... <b>Représenté par :</b> ..... <b>en Qualité de :</b> ..... <b>Adresse :</b> ..... <b>Téléphone :</b> ..... <b>Fax :</b> ..... <b>Email :</b> ..... <b>Lieu du stage (si différent de l'adresse de l'organisme d'accueil) :</b> .....
<b>Responsable pédagogique à TBS</b> <b>Nom et prénom :</b> ..... <b>Discipline :</b> ..... <b>Tél :</b> ..... <b>Email :</b> .....	<b>Maître de stage dans l'organisme d'accueil</b> <b>Nom et prénom :</b> ..... <b>En qualité de :</b> ..... <b>Tél :</b> ..... <b>Email :</b> .....
<b><u>Partie 3 : Stagiaire</u></b>	
<b>Nom et prénom :</b> ..... <b>CIN :</b> ..... <b>Spécialité :</b> ..... <b>Adresse :</b> ..... <b>Téléphone :</b> ..... <b>Email :</b> .....	
<b>Sujet de stage :</b>	<b>Date du début du stage :</b> ..... <b>Date de la fin du stage :</b> .....

**Article 1 :** Ce stage pratique s'intègre dans le cadre d'un projet de fin d'études obligatoire au niveau Senior (4<sup>ème</sup> année) en vue d'obtenir le diplôme « Bachelor en Business Administration » à Tunis Business School. Il concerne les étudiants inscrits et réellement en formation à TBS.

**Article 2 :** Les objectifs du stage :

- Préparation à l'insertion dans la vie professionnelle pour l'étudiant.
- Identification d'une problématique pratique au sein de l'organisme d'accueil et contribution du stagiaire dans la résolution du problème qui se présente.
- L'obtention des crédits et d'une moyenne générale cumulative nécessaire pour l'obtention du diplôme de BACHELOR EN BUSINESS ADMINISTRATION.

L'Entreprise doit confier au stagiaire des tâches et des responsabilités en rapport direct avec les qualifications et les compétences auxquelles conduit le diplôme préparé ou la formation suivie, et ce en accord avec l'Etablissement d'enseignement. Il est encadré dans ces activités par un responsable de stage au sein de l'organisme d'accueil (maître de stage) et un enseignant à TBS (encadreur pédagogique). La problématique est proposée par le maître de stage et validée par l'encadreur pédagogique à TBS.

Le maître de stage signe une fiche d'évaluation à la fin de la période de stage (fournie par TBS) et la fait retourner au responsable pédagogique par email ou sous pli fermé au moins une semaine avant la date de la soutenance.

L'étudiant remet un rapport de stage et prépare une présentation de ses activités de stage devant un jury comprenant le responsable pédagogique, le maître de stage (ou son représentant) et deux autres membres.

**Article 3 :** Organisation du stage

Le stage s'effectue sur une période minimale de 16 semaines et maximale de 6 mois.

L'entreprise peut décider du mode du déroulement de stage (présentiel et/ou en ligne).

Les dates de début et de fin de stage sont fixées en commun accord par les parties contractantes impérativement après les examens finaux du premier semestre.

**Horaire :** le stagiaire doit être présent tous les jours selon l'horaire convenu avec l'organisme d'accueil sans dépasser 35 heures par semaine.

L'absence du stagiaire doit être exceptionnelle et justifiée.

**Article 4 :** Ce contrat est conclu en dehors des contrats de travail, l'organisme d'accueil peut s'il le souhaite attribuer une indemnité en espèce et/ou en nature à l'étudiant stagiaire.

**Article 5 :** Responsabilités du stagiaire

Pendant la période du stage, le stagiaire reste sous l'autorité et la responsabilité du chef de l'établissement d'enseignement. Il est aussi soumis au règlement intérieur de l'organisme d'accueil.

Le stagiaire s'engage à :

- réaliser sa mission et à être disponible pour les tâches qui lui sont confiées en accord avec son projet de stage ;
- respecter les règles de l'organisme d'accueil ainsi que ses codes et sa culture ;
- respecter les exigences de confidentialité fixées par l'organisme d'accueil ;
- ne pas divulguer les informations recueillies sauf après l'accord de l'organisme d'accueil ;
- ne pas faire de copies illicites de documents ou logiciels appartenant à l'organisme d'accueil.

**Article 6 : Interruption, Rupture**

Toute difficulté survenue dans le déroulement du stage devra être portée à la connaissance des trois parties afin d'être résolue dans les brefs délais.

En cas de volonté d'une des trois parties d'interrompre définitivement le stage, celle-ci devra immédiatement en informer les deux autres parties par écrit. Les raisons invoquées seront examinées en étroite concertation. La décision définitive d'interruption du stage ne sera prise qu'à l'issue de cette phase de concertation ce qui conduira automatiquement à la résiliation de la convention.

En cas de conflit entre l'étudiant et l'encadreur, une demande justifiée doit être adressée au Directeur de TBS pour être discutée au conseil scientifique.

**Article 7 : Interruption, Rupture pour force majeur**

Toute difficulté survenue dans le déroulement du stage pour force majeur (par exemple confinement ou contamination par COVID 19, etc.), devra être justifiée et portée à la connaissance des trois parties afin d'être résolue dans les brefs délais et dans ce cas l'étudiant ne sera pas pénalisé.

Le Directeur de TBS	Le représentant de l'organisme d'accueil
(cachet et signature obligatoires)	(cachet et signature obligatoires)

Responsable pédagogique à TBS (Academic Supervisor)	Etudiant Stagiaire
(Nom, prénom et signature obligatoires)	(Nom, prénom et signature obligatoires)

**La présente convention devra être préparée en trois (03) exemplaires originaux.**